

Paris, 20 juin 1829

11

18

M. Monsieur

quoique je n'aie pas l'honneur d'être connu de vous, je prends la liberté de vous offrir les deux premières livraisons de mon édition des lois de Manou. Dans votre Bibliothèque Indienne, vous avez signalé cet ouvrage comme le plus curieux et le plus important que tous ceux que nous présente le riche répertoire de la littérature sanskrite, et vous avez invité les Indianistes à en donner une édition qui pût le mettre à la portée de tout le monde; j'ai répondu à votre appel, et j'ose espérer que vous ne jugerez pas l'essai d'un jeune homme avec sévérité. Peut-être, me regarderez comme bien téméraire, d'avoir osé, en entrant dans la carrière, m'imposer une tâche aussi difficile, et